Sous Préfecture
CALAIS le
27 AVR. 2018

Département du Pas-de-Calais
Arrondissement de ST OMER

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION D'AUDRUICQ

****

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
36	36	34

Extrait du Registre des Délibérations

L'an deux mille dix-huit le mardi 10 avril à 19h00, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 4 avril 2018 s'est réuni sous la Présidence de Madame Nicole CHEVALIER, Présidente de la Communauté de Communes de la Région d'Audruicq dans la salle de rencontres à Zutkerque.

ETAIENT PRESENTS :

- Déléguées titulaires : *Mesdames CHEVALIER Nicole, BOURGOIS Catherine, MARTINACHE Nicole, BECQUET DOMAIN Véronique, MONTUY Amandine, BEAUFILS Clotilde, RIQUEMBOURG Mireille, KOLODZIEJCZAK Laura, HANTSCHOOTE Muriel, PECQUEUX-WIRQUIN Marie-Josée, BOULANGER Béatrice, DUYSTCHE Carole, DEHOUCK LHEUREUX Anne, CARON Evelyne*
- Délégués titulaires : *Messieurs PLANQUE Olivier, COPPIN Frédéric, COUSIN Charles MELCHIOR Frédéric, PECQUEUX Jean, BAILLOEUIL Jean-Gabriel, VERMERSCH Guy, ROUZE Thierry, RENAULT Julien, PIQUET Daniel, DELACRE Jacques-André, POLLAERT Régis, TACQUET Daniel.*
- Délégué suppléant qui a pris part au vote : *ROBE Daniel (suppléant de Monsieur LOUGUET Gérard)*

ETAIENT EXCUSES :

- Délégués titulaires :
  Madame FONTAINE Caroline, Monsieur WAY Patrick, Monsieur MAJEWICZ Olivier, Madame BRICE Élodie, Monsieur ENGRAND Yves, Monsieur BOCQUELET Claude qui ont donné respectivement pouvoir à Madame CHEVALIER Nicole, Madame DEHOUCK LHEUREUX Anne, Madame RIQUEMBOURG Mireille, Monsieur PIQUET Daniel, Madame PECQUEUX-WIRQUIN Marie-Josée, Madame BOULANGER Béatrice.
- *Messieurs BOIDIN Jean, LOUGUET Gérard, MARIETTE Pierre.*

ETAIENT ABSENTS :

- *Messieurs DAULLE François (suppléant de Monsieur WAY Patrick), Monsieur Francis LECLERCQ (suppléant de Monsieur BOIDIN Jean).*

Secrétaire de séance

Madame BEAUFILS Clotilde

DELIBERATION N° 10

OBJET : PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL

Il est fait part à l'assemblée que :

- Le Plan Climat Air Energie Territorial (PACET) est un outil de planification - projet territorial de développement durable, obligatoire pour les intercommunalités de plus de 20.000 habitants à l'horizon du 1er janvier 2019.
- Il a pour but :
  - de lutter au niveau local contre le changement climatique global
  - de développer les énergies renouvelables dans l'optique du plan climat-énergie de 2014 qui fixe de nouveaux objectifs pour 2030 de réduction des émissions de gaz à effet de serre par rapport à 1990, de développement des énergies renouvelables et de rechercher une meilleure maîtrise de la consommation d'énergie

- Le contenu du PCAET, fixé par la loi, se compose d'un diagnostic, d'une stratégie territoriale, de la définition d'objectifs à court et moyen termes, d'un plan d'actions concret et opérationnel, d'un dispositif de suivi et d'évaluation des mesures initiées. A cela s'ajoute une Evaluation Environnementale Stratégique.
- Le PCAET fait l'objet d'une évaluation à mi-parcours après 3 ans de mise en œuvre. Il est révisé tous les 6 ans. Enfin il s'articule avec les outils de planification et les documents d'urbanisme réglementaires.
- Cette démarche représente une réelle opportunité pour la collectivité et pour les habitants en termes d'allègement des dépenses énergétiques. Elle offre des bénéfices individuels et collectifs en matière de santé et d'environnement.
- La commission Environnement, Ruralité, Développement durable, Gestion des eaux du territoire du 9 octobre 2017 a émis le souhait que cette démarche soit engagée à l'échelle du SCOT avec le SYMPAC dans le cadre d'un groupement de commandes.
- Cette dernière n'ayant pas abouti, suite à une réunion de travail, les élus de la CCRA et de la Communauté de Communes du Pays d'Opale ont proposé de travailler ensemble sur ce sujet. Des réunions techniques préparatoires ont été organisées afin d'une part de se concerter sur la rédaction du cahier des charges de la mission, les modalités d'animation et de pilotage et la mise en place d'un groupement de commandes.
- Les propositions issues de ce travail ont été présentées le 19 mars 2018 à la commission Environnement, Ruralité, Développement durable, Gestion des eaux du territoire. On peut donc retenir :
  - un avis favorable de la commission pour la mise en œuvre de manière concertée entre la CCRA et Communauté de Communes Pays d'Opale de cette démarche par le biais d'un groupement de commandes pour la conduite générale de l'opération (intérêt en termes de mutualisation de connaissances, de simplification administrative et d'économie financière)
  - afin d'aboutir à un plan climat réaliste, concret et adapté aux territoires, les différentes phases de l'opération seront déclinées pour chacun des EPCI. Ceux-ci réaliseront donc leur propre PCAET et programme d'actions. Néanmoins cela n'exclut pas des collaborations sur des questions spécifiques.
  - La démarche conjointe prévoit la réalisation d'une étude de programmation énergétique (EPE) pour traiter le volet « énergétique » du PCAET (50% de la démarche). Mais il s'avère que la CCPO n'a plus à se lancer dans une EPE puisqu'elle est en cours sur le Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale (et couvre l'ensemble de la CCPO ainsi que les communes de la CCRA du PNR CMO). En conséquence la commission a émis un avis favorable sur la réalisation d'une Etude de Programmation Energétique qui pourrait bénéficier d'une subvention auprès de l'ADEME à hauteur de 70%.
  - La CCPO a sollicité la FDE62 pour la réalisation d'un état des lieux patrimonial énergétique, approche pertinente dans le cadre du diagnostic. La commission a émis un avis favorable sur le principe d'une

convention avec la FDE 62 pour mener ce travail qui apportera une hiérarchisation des bâtiments (communaux et intercommunaux) les plus énergivores et donc ayant le plus grand « potentiel d'économies d'énergie »). L'inventaire de l'éclairage public et la hiérarchisation d'actions seront également réalisés. Cette prestation a été évaluée à 6 200€, une subvention de 50% peut être sollicitée auprès de la Région.

- Concernant les modalités organisationnelles, les deux collectivités se doteront d'un comité de pilotage ainsi que d'un comité technique commun durant l'élaboration du PCAET. Les phases de réalisation du programme d'actions et du suivi seront supervisées par un comité de pilotage et un comité technique propres à chacune des structures.

- Cette démarche sera mise en œuvre au plus près du territoire : La réussite de la démarche sera conditionnée à l'appropriation de ces objectifs par tous : élus et acteurs du territoire car l'implication de tous est nécessaire.
- La Commission d'Appel d'Offres, est présidée par le Président du coordonnateur du groupement et composée d'un seul élu par membre avec possibilité d'un suppléant. Ces élus sont issus des CAO respectives des membres du groupement (brassage possible entre les titulaires et les suppléants). Le quorum est fixé à deux (Le Président + un élu avec voix délibérative). Il y a toutefois la possibilité d'inviter d'autres élus avec voix consultative. Ces derniers doivent être élus et non pas simplement désignés parmi les membres des CAO respectives.

Sur la base de ces avis favorables de la Commission Environnement, Ruralité, Développement durable, Gestion des eaux du territoire réunis le 19 mars 2018 et vu l'avis favorable du bureau communautaire du 27 mars 2018, le conseil communautaire décide, à l'unanimité, :

- D'engager la Communauté de Communes de la Région d'Audruicq dans la réalisation d'un Plan Climat Air Energie Territorial sur son territoire.
- D'approuver les modalités d'élaboration du PCAET présentées et notamment la collaboration avec la Communauté de Communes du Pays d'Opale.
- L'adhésion au groupement de commandes relatif à la réalisation du Plan Climat Air Energie Territorial avec la Communauté de Communes Pays d'Opale (CCPO) comme coordonnateur du groupement,
- D'approuver le contenu de la convention constitutive du groupement de commandes désignant la Communauté de Communes du Pays d'Opale coordonnateur du groupement.
- L'engagement de la Communauté de Communes de la Région d'Audruicq dans la réalisation d'une Etude de Programmation Energétique
- la réalisation d'un état des lieux patrimonial énergétique en partenariat avec la FDE62

- de fixer les modalités de concertation suivantes :
  - Information dans la presse locale
  - Information dans les magazines communautaires
  - Rubriques dédiées au PCAET sur les sites internet de chaque EPCI permettant l'accès aux éléments du dossier (diagnostic, projet de PCAET)
  - Mise en place d'une adresse mail dédiée permettant au grand public d'adresser ses remarques
  - Toutes autres modalités de concertation qui s'avèreraient nécessaires dans le cadre de l'élaboration du document

- D'autoriser Madame la Présidente à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi que tout acte et document nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à engager toutes les démarches nécessaires avec la Communauté de Communes du Pays d'Opale.
- D'autoriser Madame la Présidente à engager toutes les démarches nécessaires pour la réalisation de l'Etude de Programmation Energétique
- D'autoriser Madame la Présidente à signer la convention avec la FDE 62 pour la réalisation d'un état des lieux patrimonial énergétique
- D'autoriser Madame la Présidente à solliciter toutes les aides et subventions nécessaires au bon déroulement de l'élaboration du PCAET et de ses composantes : Etude de Programmation Energétique, Convention avec la FDE 62 auprès des partenaires institutionnels (Région Hauts de France, ADEME...)

Après avoir recueilli les candidatures et procéder à l'élection

- Monsieur Frédéric MELCHIOR membre titulaire de la CAO de la CCRA a été élu membre de la commission d'appel d'offres du groupement en qualité de membre titulaire
- Monsieur Charles COUSIN membre suppléant de la CAO de la CCRA a été élu en qualité de membre suppléant de la commission d'appel d'offres du groupement
- Messieurs Julien RENAULT, Olivier PLANQUE, Guy VERMERSCH ont été élus comme membres avec voix consultative.

Acte rendu exécutoire
☒ compte tenu de l'envoi en Sous-Préfecture le 25/04/2018
☒ et de la publication le 25/04/2018

Nicole CHEVALIER,
Présidente de la CCRA

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES de la Région d'Audruicq

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme,
La Présidente,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES de la Région d'Audruicq

Nicole CHEVALIER

27 AVR. 2018